

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2019 à 20h00, à la salle du conseil situé au 2590, rue Principale, à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

Sont présents : M. Patrice Lemay, conseiller n° 1
M. Sébastien Leclerc, conseiller n° 2
M. André Leclerc, conseiller n° 3
M. André Poulin, conseiller n° 5

Absents lors de cette séance : Mme Lina Trépanier, conseiller n° 4
M. Marco Leclerc, conseiller n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire, Denise Poulin.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Est également présente, Madame Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Nombre de citoyens présent :

1. MOT DE BIENVENUE OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Denise Poulin déclare ouverte la séance extraordinaire du 11 février 2019 à 20h00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
4. Engagement d'un formateur à la direction générale
5. Période de question aux contribuables
6. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Leclerc
Et il est résolu,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du lundi 11 février 2019 tel que présenté.

51-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission de Madame Myriam Péquignot à titre de directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière

Il est proposé par M. André Poulin
Et il est résolu,

QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière engage Madame Marie-Josée Lévesque au poste de directrice générale et secrétaire trésorière par intérim occasionnel à raison de vingt (20) heures par semaine à trente (30) dollars de l'heure pour une période d'un maximum de trois (3) mois à compter du 18 février 2019.

52-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. ENGAGEMENT D'UN FORMATEUR À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Patrice Lemay
Et résolu,

D'ENGAGER Monsieur Maryon Leclerc à titre de formateur coaching au montant de cinquante-cinq (55) dollars l'heure et cinquante-cinq (0.55) sous du kilomètre selon le besoin.

53-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h03, il est proposé par M. André Leclerc et est résolu, de lever la séance.

54-02-2019

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Denise Poulin, Maire

Myriam Péquignot, directrice général et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Myriam Péquignot, directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire